

Direction des Finances, du Contrôle et des Marchés  
Dossier suivi par Nicolas RAISKY  
Tél : 02 28 20 57 43  
nicolas.raisky@paysdelaloire.fr  
Nos Réf : IY/NR/KG/2015-03-3747

A.D.M.I.S SERVICES  
**Monsieur Roberto MONTERRAT**  
Domaine de la Métairie Dubraud  
33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE

Nantes, le **18 MARS 2015**

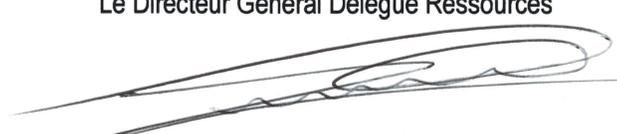
Monsieur le Président,

Par courrier en date du 9 février 2015, vous sollicitez une nouvelle fois la Région des Pays de la Loire afin que « [ses] Services puissent, lors des prochains appels d'offres [lancés par la Région] relatifs à la pose et à la maintenance des extincteurs, considérer l'adhésion à la Charte ADMIS SERVICES comme une équivalence APSAD permettant ainsi à [vos] adhérents d'y répondre et soumissionner. »

Je vous précise que la Région des Pays de la Loire ne fait mention dans les cahiers des charges qu'elle rédige que de normes officielles lorsqu'elles existent. Ainsi, afin de respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats, nous ne pouvons ni souscrire à une charte, ni préconiser l'emploi de l'une d'entre elles, ni admettre a priori que la référence à l'une d'elles entraîne de facto, et de manière absolue, la conformité de l'offre technique aux cahiers des charges rédigés en fonction de nos besoins. Vos adhérents restent libres, dans le cadre d'une soumission à une procédure de mise en concurrence, d'intégrer dans leur offre les éléments techniques qui seraient contenus dans votre document de référence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional  
Et par délégation  
Le Directeur Général Délégué Ressources



Yoann IACONO